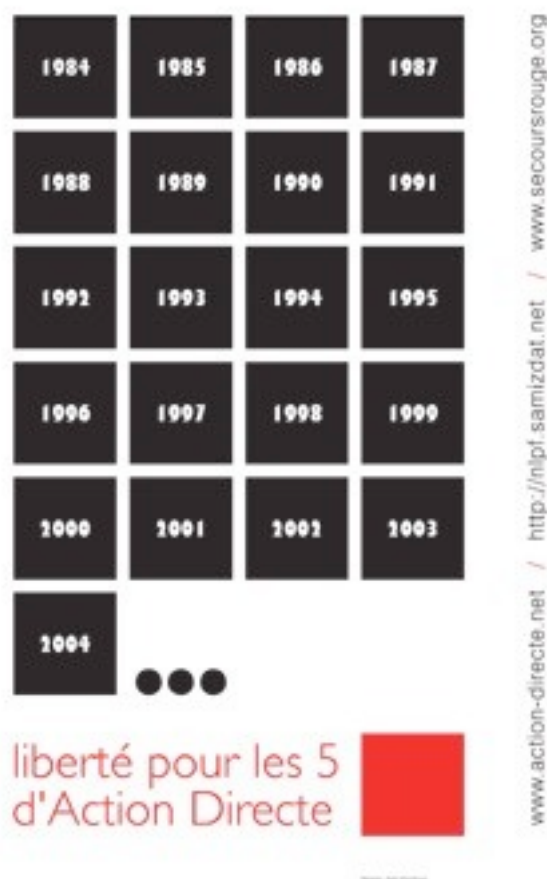


Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°8 - mars/avril 2006



Editorial

Les médias belges contre la séquestration...

En ce début décembre, l'auditeur militant qui ouvrait son poste de radio n'entendait que des dénonciations offusquées d'actes de séquestration. S'il entretenait quelque espoir, il lui aura rapidement fallu déchanter: 'nos' médias et ministres ne se penchaient pas subitement sur le sort des sans-papiers détenus en masse dans les centres fermés. Toute la machine politico-médiatique s'était mise en branle pour exiger la libération de membres de la direction de AGC Automative, retenus dans l'usine par le personnel auquel ils venaient de signifier de lourdes suppressions d'emploi.

A voir comment le monde médiatique explose contre une 'séquestration' pacifique de 24 heures, on est en droit de ressentir un malaise. Au fait, ce n'est pas la direction qui est ici menacée, mais bien le personnel qui est littéralement pris en otage: 'sois soumis ou tu es de la prochaine charrette!'. Ces travailleurs sont astreints, comme l'ensemble du monde du travail, à travailler toujours plus dans des conditions toujours plus pénibles pour des salaires toujours plus insuffisants. Ils auraient dû accepter que près d'un tiers de l'effectif soit licencié sans préavis. Ils leur faut accepter d'être le prisonnier coopératif des plans de la direction, à moins d'être traîné au pilori médiatique, voire aux tribunaux correctionnels.

Cette fois-ci, le chantage n'a pas marché. Comme déjà l'avait fait le personnel de Sigma Coatings à Manage, celui d'Alstom à Beyne-Heusay, puis celui d'Arcelor, les travailleurs d'AGC ont lutté. Ils ont donc été, dès le début de l'action, systématiquement dénigré dans les médias.

Dans la désapprobation générale, les travailleurs ont du céder et confier leur destinée aux pontes syndicaux. L'action a été de courte durée mais de grand intérêt. Ainsi on a appris la création d'une cellule de crise (la cellule 'alerte', sic !) qui voit un ministre et des représentants syndicaux se rencontrer pour liquider ce genre d'initiative. L'existence de cette cellule est, cependant, la preuve même que ce genre d'actions porte ses fruits, que cette forme de lutte est redoutée.

On passera donc sur le traitement de l'information par les médias: partout elle reflétait les idées générales sur la 'liberté', le 'droit', la 'justice'... mais personne ne pleurera en apprenant que les reporters sensationnalistes de RTL se soient fait insulter sur place (ils songent d'ailleurs à porter plainte, au nom du devoir d'information...).

En attendant, ces 24 heures de 'séquestration' n'ont certainement pas déforcé la position des travailleurs face à la direction. On verra si les médias seront toujours aussi disponibles pour relayer le sort de ceux qui, à présent, verront la répression s'abattre sur eux parce qu'ils ont osé remettre en question le système inopérant des conventions qui les livre, pieds et poings liés, à l'appétit sans limite des entreprises...

C'est en cette situation que nous mesurons la nécessité de notre journal. Parce qu'il faut démythifier ce que les médias présentent comme des 'atteintes aux droits de l'homme'. Parce qu'il faut (enfin !) parler de la situation des travailleurs et des militants oubliés par ces mêmes médias. Au moment où le patronat, les principaux médias et les directions syndicales couvrent de merde le combat de la dernière chance des travailleurs d'AGC, nous déclarons que nous serons solidaires des travailleurs même et surtout si, comme cela en prend le chemin, ils sont dénoncés par tous et cibles de la répression.

Belgique

Gand: Les trainstoppers condamnés en appel

Solidarité! a déjà évoqué la situation des onze personnes qui, le 16 février 2003, avaient réussi à stopper un train transportant du matériel militaire. Le 1er mars 2003, une nouvelle action rassemblant plus de cent participants avait été couronnée de succès. Ces actions ont cependant été suivies par le début des actions judiciaires à l'encontre des activistes. Le tribunal correctionnel de Termonde s'est déclaré incompétent, mais le parquet est alors allé en appel. Le 15 décembre, la Cour d'Appel de Gand a condamné les onze trainstoppers. Neuf activistes ont été condamnés à un mois de prison avec sursis pour 'entrave méchante à la circulation ferroviaire', deux autres ont été condamnés à trois mois avec sursis et à plus de 500 euros d'amende pour la prévention précédente et pour 'rébellion' parce qu'ils auraient résisté lors de leur arrestation.

Le tribunal n'a pas voulu tenir compte du droit international et des principes de Nuremberg selon lesquels tout citoyen qui a connaissance de la préparation d'une guerre illégale doit tout mettre en oeuvre pour y mettre un terme. Au déclenchement de la guerre du Golfe, les pouvoirs publics ont refusé d'entendre la voix de la majorité de la population qui ne voulait pas que la Belgique soit complice de cette guerre. Alors que l'arrêt était prononcé, un rassemblement de solidarité se tenait à l'extérieur du tribunal, durant lequel des noms de victimes de la guerre contre l'Irak se sont fait entendre.

C'est en réaction à cette condamnation que ce jeudi 30 décembre 2004, à 7h, des militants pour la paix ont scellé avec du ciment-colle le local de recrutement d'Infofermi (centre d'information sur les carrières militaires) à Louvain. Des actions similaires auraient également eu lieu la nuit dernière à Anvers, Bruges, Bruxelles et Gand. Dans un communiqué de presse,

les 'Saboteurs pour la paix' déclarent avoir mené ces actions pour exprimer leur solidarité avec les trainstoppers et dénoncer le caractère militaire et militariste de l'appareil politique et judiciaire. Les 'Saboteurs pour la paix' réclament l'acquittement des trainstoppers et appellent dans tout le pays à des actions directes contre tout ce qui a un caractère militaire. Le communiqué se termine par ces mots: 'Infrastructure et monuments militaires: vous entendrez encore parler de nous!'

Communiqué de presse (en néerlandais) des Saboteurs Voor de Vrede: Solidariteitsactie treinstoppers

Info en néerlandais et en anglais sur les trainstoppers: <http://www.vredesactie.be>

Coopération policière belgo-luxembourgeoise

Les traités unissant la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont toujours préfiguré et préparé la construction européenne. Par un jeu de poupée gigogne, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) se trouvait à l'initiative du Benelux qui s'est trouvé au coeur de la CECA puis de la CEE. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la coopération belgo-luxembourgeoise exceller en deux domaines: l'union monétaire et la coopération policière. Europe du fric et Europe des flics, on connaît la musique...

Nous ne nous étendrons pas ici sur la réactualisation et la réactivation de l'UEBL signée ce 21 décembre, et symboliquement marquée par la frappe commune de pièces d'euros.

La Belgique et le Luxembourg ont décidé de ne pas attendre qu'au sein du Benelux, les Pays-Bas ratifient un traité facilitant l'intervention policière transfrontalière. Ils viennent de signer un traité bilatéral donnant aux polices des deux pays un droit de poursuite et d'intervention sur le territoire du voisin. Dès janvier, des policiers belges assisteront les policiers luxembourgeois à l'occasion des manifestations importantes qui se tiendront à Luxembourg, quand le Grand-Duché aura pris la présidence de l'Union Européenne. On se rappellera (cf. *Solidarité!* n°1) que le 17 avril 2003, la police belge était massivement et brutalement intervenue dans les rues de Luxembourg ville contre les 2500 et 3000 métallurgistes venus manifester au siège du groupe Arcelor qui venait d'annoncer des licenciements à Cockerill. Les manifestants voulaient envoyer une délégation sur place, mais avaient été confrontés à des barrages de barbelés et à des masses de policiers en tenue de combat. Bloqués et exaspérés certains avaient essayé de créer une brèche à travers les barrières. La police riposta en envoyant des blindés, qui par après n'hésitèrent pas à charger en direction des manifestants. Les métallos ayant répondu en jetant des pétards et des pierres, la police fit alors usage de sprays très irritants ainsi que de balles en plastique tirées à partir de lance-grenade (ce qui ne s'était jamais vu). Certaines de ces balles ont été tirées à moins de cinq mètres, l'une d'elle a même cassé le casque d'un des ouvriers.

Steenokerzeel: Saint-Nicolas au centre 129bis

Dix-huit enfants âgés de 3 mois à 13 ans (pour environ cent adultes) sont enfermés au 129bis de Steenokerzeel. C'est pour cette raison que la CRER (Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation), le VAK (Vluchtelingen Aktie Komitee) de Gand et le CRACPE (Collectif de Résistance aux Centres Fermés) de Liège, se sont déplacés le cinq décembre jusqu'au centre fermé. Les manifestants avaient apporté des cadeaux aux enfants. Les organisateurs ont aussi fait entrer dans le centre deux clowns et deux parlementaires fédéraux (au Secours Rouge, on a trouvé ce rapprochement assez heureux, mais il n'y faut pas voir malice de la part des organisateurs qui jugent ce genre de visite - celle des parlementaires, nous voulons dire - importantes).

La direction du centre fermé a exercé un sale petit chantage aux 150 personnes rassemblées devant le centre en refusant les visites aux familles 'tant que les manifestants n'avaient pas quitté l'endroit'.

Bruges: Rassemblement de Noël devant le centre fermé

Le 19 décembre, le VAK (Vluchtelingen Actie Komitee) a organisé une veillée de Noël devant le centre fermé pour étrangers 'Le Refuge' à Bruges. Une centaine de sympathisants et un groupe musical étaient présents. Trois personnes ont pu entrer dans le centre pour apporter les cadeaux aux prisonniers mais, contrairement aux années précédentes, ils n'ont pu rencontrer qu'une partie des sans-papiers.

Contact: <http://www.vluchteling.be>

Vottem: Rassemblement de Noël devant le centre fermé

Ce 24 décembre, près de 70 personnes se sont rassemblées en début de soirée à Vottem avant le réveillon pour soutenir les prisonniers du centre fermé et pour rappeler, en ce jour symbolique, leur opposition à la politique d'asile menée en Belgique et en Europe. Les participants avaient apporté des bougies pour (dixit les organisateurs) 'faire la lumière sur le fait que des personnes n'ayant commis aucun crime sont enfermées, sur les effets désastreux de la politique belge en matière d'asile et sur les expulsions qui se poursuivent encore tous les jours, avec violence ainsi que l'usage de déportations collectives'. Les manifestants ont également crié et chanté leur solidarité.

Cette année a vu arriver de nombreux nouveaux participants à ce rendez-vous de Noël qui avait été lancé l'année passée. Outre la participation plus importante des 'habituels' (ainsi les militants de CRACPE), une grande délégation de sans-papiers liégeois a fait son apparition. En effet, les sans-papiers liégeois ont commencé à s'organiser pour montrer leur présence dans la société liégeoise, belge et européenne. Ils ont mis sur pied un groupe sous le nom de UDEP (Union pour la Défense des Sans-Papiers) et ils organisent des réunions de sans-papiers qui regroupent entre 60 et 100 sans-papiers à Liège. Selon eux, près de mille sans-papiers séjournent actuellement dans la ville et c'est bien leur intention de les rassembler autour de leur mouvement.

Gand: Tentative d'évacuation du squat du Brugsepoort

Le quartier occupé du Brugsepoort à Gand était sous la menace d'une expulsion pour ce premier décembre. Les barricades avaient donc été mises en place, et les squatteurs s'étaient retranchés dans les maisons et sur les toits quand la police est intervenue.

Dès le matin, 18 personnes ont été cueillies par la police dans la Brunelstraat et la Sikkelstraat. Lors de cette rafle, plusieurs media-activistes qui étaient descendus sur place faire leur travail habituel de journalistes indépendants ont été arrêtés. Six autres personnes ont également été arrêtées au cours de la matinée pendant une action d'occupation de la SOB, la société de développement urbain de la ville de Gand.

Pendant toute la journée, des personnes occupaient un toit dans la Brunelstraat (dakzitters) et d'autres dans les maisons. Ils s'étaient barricadés dans de petits bunkers à l'intérieur pour résister à leur expulsion. Devant l'entrée de la Brunelstraat, une barricade a été érigée et est restée jusqu'à 5h30.

Dans le début de l'après-midi, les occupants ont été arrosés durant près de cinq minutes par les pompiers alors que la température ne dépassait pas les 5°C. Ce n'est pas la première fois que les pompiers sortent de leur rôle habituel de sauvetage pour devenir des auxiliaires de police en aidant à déloger des activistes récalcitrants.

Pendant ce temps, un défilé mortuaire est parti du marché au légume à 14h. Il a d'abord pris la direction de l'hôtel de ville, où un repas de deuil a été consommé pour prendre ensuite le

chemin vers le bâtiment de la SOB où des bougies et des fleurs ont été posées et finalement rejoindre la Brunelstraat pour apporter son soutien aux occupants. Vers 15h, le cortège qui se trouvait à la Kastanjestraat y a été bloqué. Vers 15h30, après les négociations, une petite délégation a pu se rendre jusqu'à la Brunelstraat pour témoigner son soutien. A 16h30, le défilé s'est clôturé en se rendant jusqu'à l'église où après une dernière allocution, la manifestation de deuil a été dissoute.

En soirée, les personnes arrêtées ont été relâchées après onze heures de détention. Les maisons de la Brunelstraat et la Sikkelstraat sont encore libres (c'est-à-dire occupées). Seule la barricade a été démolie.

Bruxelles et littoral: Renforcement de la vidéosurveillance

Le dispositif de vidéosurveillance de Bruxelles se complètera prochainement de treize nouvelles caméras de police sur l'axe Nord-Sud (dont six pour la seule rue Neuve). Le but de ces caméras est quadruple: donner immédiatement l'alerte en cas d'incident imprévu, espionner les groupes 'suspects', produire un effet dissuasif, fournir des preuves aux tribunaux. Au littoral, c'est un système de caméras 'intelligentes' qui sera installé à Nieuport, Oostduinkerke, Coxyde, La Panne à l'image d'un dispositif similaire expérimenté dans le Kent. Ce système est configuré pour 'dépister des criminels, des personnes recherchées, des voitures non assurées et des enfants perdus'. L'espionnage visuel permanent de tout l'espace public ne cesse de progresser.

ULB acte 1: La police ferme un foyer étudiant autogéré

Le foyer étudiant du campus du Solbosch à Ixelles n'avait pas été rouvert en 2004 en raison des travaux destinés à réaménager l'ensemble de l'endroit en une zone purement commerciale. Suite à cette décision, prise sans demander leur avis aux étudiants, un groupe d'étudiants avait investi les lieux le 25 octobre pour faire revivre cet endroit de rencontre d'une façon non marchande, et selon le principe de l'autogestion. Cela a très bien marché pendant un mois, les gens venaient boire un verre (prix libre), ou simplement jouer aux échecs, discuter, consulter les tables de presse... De nombreuses activités culturelles y avaient aussi été organisées (des concerts, etc.). Malgré l'accord oral donné par les autorités universitaires stipulant que jusque début décembre les étudiants de l'ULB pourraient conserver ce lieu, malgré le fait que la logique suivie jusqu'ici était une logique de médiation, et malgré le fait qu'aucune décision n'ait été prise par le conseil d'administration de l'ULB, les autorités ont appelé la police pour le faire évacuer le foyer. Les occupants ont été emmenés de force le 20 novembre au matin par la police et le foyer a été vidé de son contenu et fermé. Ceci sans prévenir. Les personnes emmenées par la police ont été relâchées après quelques heures. Rappelons qu'un tel agissement avait déjà eu lieu lors de l'expulsion de petits enfants, d'adultes et de vieilles personnes réfugiés iraniens à l'ULB l'année dernière.

ULB acte 2: Intervention policière du 20 novembre au soir

Peu après la première intervention policière, une petite porte mal fermée a permis aux étudiants de rentrer dans le bâtiment, de soulever le volet d'entrée du foyer, et de constater les effets de l'intervention policière du matin. Tout avait disparu: les sacs, les livres et tracts, les presque 1000 signatures récoltées jusqu'à présent pour garder le foyer autogéré. Tout cela se trouverait au parquet de Bruxelles comme pièces à conviction.

Un concert étant de longue date prévu au foyer, il a été décidé de ne pas l'annuler. Vers onze heures une petite centaine de personnes se trouvait donc dans le foyer et dans les alentours... et le dispositif policier se mettait en place. Il y avait quatre combis et trois voitures de la police au coin de l'avenue Buyl et du chemin menant au parking du bâtiment S. Vers 23h30, les

policiers déboulent sur le campus. Un sit-in s'improvise alors sur l'avenue Paul Héger tandis que l'on scande 'police partout, justice nulle part!'

Finalement vers minuit trente, une manifestation s'est improvisée en direction du cimetière d'Ixelles, qui s'est dispersée une heure plus tard après un petit passage par la chaussée de Boondaël. Le lundi 22 novembre, une assemblée générale d'étudiants dénonce l'intervention policière, le foyer est rouvert et reprend ses activités.

ULB acte 3: Arrestations massives et violence policières

Le 14 décembre un rassemblement non-violent avait lieu vers 18h-19h pour 'célébrer' l'enterrement du Foyer autogéré, qui devait se terminer par une action symbolique: le cercueil du Foyer brûlé devant la bibliothèque. Alors que la manifestation se finissait au milieu de l'avenue Paul Héger, une cinquantaine de flics, matraques à la main, ont pris les participants en tenaille, arrêtés tout ce qui bouge et poursuivi les fuyards jusque dans les cercles étudiants. Arrestations violentes et aveugles d'une vingtaine de personnes, coups de matraques et de lampes torches, menottes... Des personnes ne participant même pas au rassemblement ont également été emmenées au poste.

La rapidité de cette intervention prouve qu'elle était préméditée: la police avait été prévenue et n'attendait que le feu vert pour intervenir.

Ceci est un nouvel exemple que la liberté d'expression à l'ULB signifie aussi et surtout répression. Une action non-violente de la part d'étudiants se transforme en rafle générale. Les étudiants commencent à en avoir l'habitude: c'est la troisième intervention policière en un mois, et la quatrième en deux ans, alors que les interventions des forces de l'ordre sur le campus se comptait sur les doigts d'une main depuis 1968! Ceci montre clairement la politique menée par les autorités: occultation de toute revendication et criminalisation des mouvements de contestation au sein d'une université qui, rappelons-le, se revendique du libre examen et de son fameux 'rejet d'argument d'autorité'.

Rappelons aussi qu'un autre étudiant s'est fait arrêter près de son domicile deux semaines plus tôt par des policiers en civil. Il est accusé, de même qu'un autre étudiant encore, d'avoir porté des coups et blessures aux vigiles de l'ULB lors de la réouverture du foyer le 22 novembre. Des dizaines de personnes présentes peuvent témoigner du caractère mensonger de ces accusations.

Enfin pour terminer, rappelons que des poursuites judiciaires sont toujours en cours au sujet des événements du samedi 20 novembre et que l'étudiant arrêté à la suite du concert est toujours impliqué dans cette affaire.

Témoignage des violences policières du 14 décembre à l'ULB

Le texte est un large extrait du témoignage d'un étudiant en psychologie de l'ULB. Le texte intégral de son document constitue la page suivante du site d'Indymedia : <http://www.indymedia.be>

Mardi 14 décembre, aux environs de 19h15, quelques personnes étaient réunies au milieu de l'avenue Héger autour d'un petit feu symbolique allumé en signe de deuil pour la fermeture du foyer. Idée discutable, mais néanmoins non-violente et sans danger (des gens sautaient au-dessus, c'est dire s'il était grand). Je me trouvais pour ma part dans un cercle folklorique (en face du terrain de foot) où je buvais une bière en discutant avec des amis.

19h22 - des gens arrivent en courant vers les cercles; la police arrête les gens près du feu (je n'en sais pas plus à ce moment).

19h24 - Nous fermions le cercle folklorique lorsque nous apercevons plus ou moins vingt policiers arrivant presque au pas de course... Des amis à moi s'en vont vite n'ayant pourtant rien à se reprocher... Etant dans la même situation, je reste (je m'en mordrai les doigts). Je m'approche de l'un des agents et l'interroge poliment sur ce qu'il se passe... Sans la moindre réponse et prétextant que mon coeur bat vite, l'agent dit à ses collègues de commencer par moi: on m'attrape, me retourne afin de me coller contre le mur et l'on tire sur mes bras afin de me menotter. Tout s'enchaîne, sans autre explication que 'tous contre le mur' et plus tard 'obéissez aux ordres'; avec un manque de tact époustouflant les agents attrapent tous ceux qui se trouvent dans la zone, sous la surveillance du commissaire qui semble satisfait de la tournure de son 'opération'. Nous sommes une douzaine; j'essaie de comprendre malgré ma tête sur la vitre du cercle. Quelqu'un à ma gauche se débat car il est écrasé sur la vitre par trois agents car il n'avait pas obtempéré assez vite et refusait de se faire attacher. Il prendra pour sa peine deux coups de maglight (lampe de poche) sur le crâne, une traînée de sang sur la vitre en question l'atteste. A sa gauche, une amie pleure à chaudes larmes son dégoût pour ce qu'il se passe en se faisant attacher. A ma droite, une amie pleure et crie son indignation aux agents, un ami déjà menotté la maintient contre le mur en la poussant, de peur que les policiers ne la frappent pour la calmer (il s'en est fallu de peu). Des gens posent des questions qui restent sans réponse, les cris, les ordres et les pleurs fusent en tout sens... La menace d'une matraque me fit abandonner l'idée de me retourner pour poser des questions... Mais que fait la police quand on a besoin d'elle!!!! Je n'avais jamais ressenti l'insécurité à ce point dans ma vie (et ce n'est pas faute de ne jamais avoir été agressé, au contraire). La violence qui planait dans le regard de certains agents des 'forces de l'ordre' faisait peur à voir.

Une fois tous attachés et toujours sans la moindre explication, nous sommes emmenés (un agent chacun) vers les fourgons (avenue Héger) en rang serré. 'Fonce fonce' dit un agent dans son talkie-walkie à l'attention des fourgons qui arrivent en trombe. Nous sommes entassés dans les fourgons, des gens se plaignent de douleurs aux poignets dues aux menottes, les portes se ferment accompagnées d'un 'Vas-y, fonce!' à l'attention du chauffeur. Je passe le trajet vers le commissariat à rassurer et aider une copine dont le sac (qu'elle ne peut ni remettre ni enlever) se déverse dans le fourgon.'

Evere: Militants anti-OGM embarqués chez CARREFOUR

Ce samedi 18 décembre à 14h30, quatre militants du CAGE (Collectif d'Action GénEthique) ont été embarqués par la police, à la demande du gérant du CARREFOUR d'Evere. La privation de liberté a duré quatre heures et entraîné l'intervention de six voitures de patrouille de la zone de police d'Evere. Ce recours à la police a constitué la seule réponse de CARREFOUR à une action d'information menée à l'adresse de ses clients sur le risque de présence d'ingrédients génétiquement modifiés dans de nombreux produits de la gamme 'N°1'.

Pour rappel, depuis 1999, à la suite des actions de diverses associations, Carrefour s'était publiquement engagé à éliminer les ingrédients OGM des produits de ses marques propres. Le 26 novembre dernier, une huile de friture contenant du soja OGM avait été découverte dans une grande surface du groupe, vendue sous la marque 'N°1', la gamme 'premier prix' de Carrefour.

Pour les produits 'N°1', il n'y a ni cahier des charges, ni certificat, ni plan de contrôle, seul le prix compte. Les militants du CAGE ont donc entrepris d'étiqueter les produits de cette gamme, contenant comme ingrédients du soja, du colza ou du maïs et étant fabriqués en dehors de CARREFOUR susceptibles de contenir des OGM. Ils ont annoncé que le recours de CARREFOUR à la police ne mettrait pas un terme à cette campagne.

Bruxelles: Encore les violences policières

Parmi les cas de violence policière dénoncés à Bruxelles ces derniers mois, celui dont a été victime François Jortay le 8 juillet mérite d'être suivi avec la plus grande attention parce que la victime a décidé de témoigner et poursuivre ses agresseurs. Voici son récit:

'Bruxelles 8 juillet 2003. Je me dirige vers mon lieu de travail. Centre de Bruxelles (derrière la Bourse), environ 14h30, soleil radieux et plein de gens dans les rues. Je suis habillé d'un tee-shirt et d'un short de marche.

A une cinquantaine de mètres devant moi avance dans ma direction un groupe avec à sa tête au moins trois types qui emmènent brutalement un jeune homme (en réalité, il y a quatre policiers emmenant 2 personnes menottées). Ce dernier porte des menottes attachées dans le dos. Il a le buste penché en avant et il grimace.

Arrivé à leur hauteur je dis aux hommes (je supposais qu'il s'agissait de policiers, bien qu'ils étaient en civil et ne portaient pas de brassard) qu'ils ne sont pas obligés de faire mal au type, surtout qu'il est déjà menotté dans le dos et qu'ils (les policiers) sont en surnombre. Ceux-ci me poussent alors violemment sur le côté en me hurlant des menaces d'arrestation. Sans opposer aucune résistance, je réponds que j'ai le droit de m'exprimer. Un des policiers se retourne alors vers moi en brandissant une matraque rétractable en caoutchouc, je recule en me protégeant le visage de mon avant-bras droit ... sur lequel le policier frappe un coup sec. Puis il rejoint alors le groupe, qui continue de se diriger vers le commissariat. Il sont maintenant à une quinzaine de mètres de moi et s'éloignent vers le commissariat situé à une centaine de mètres. Ulcéré et apeuré, je crie que c'est scandaleux que la police se comporte ainsi. Un des policiers (je pense que c'est celui qui m'avait déjà frappé), se retourne et crie l'ordre de m'attraper. Lui et au moins un autre policier en civil courent vers moi matraque en main. Je ne bouge pas, et me tais. Sans aucune sommation, un policier me matraque alors que l'autre me donne un coup très douloureux sur l'arrière de la cuisse, ce qui me fait tomber. Les coups de matraque pleuvent sur mon dos. Pris de panique, je crie 'au secours, à l'aide!'. Des menottes en métal me sont passées dans le dos.

Ils me redressent. Par une clé de bras ils me forcent à baisser le buste de sorte que je dois dresser la tête pour voir les passants. Je crois qu'ils vont me casser l'épaule. Je leur dis qu'ils me font mal et que ce n'est pas nécessaire. Alors ils accentuent la clé de bras pour me faire taire. Je me tais, grimaçant de douleur je regarde les passants. Il y a des dizaines de personnes sur les trottoirs du carrefour, ils/elles sont tou(te)s arrêtées, ils ne bougent pas, ne disent rien.

Arrivés au commissariat, un policier de faction en uniforme dit à mes agresseurs de ne pas prendre l'entrée principale et leur indique une porte de service. Je suis poussé au travers d'un couloir d'une dizaine de mètre de long, et d'environ un mètre cinquante de large. Il n'y a que deux portes, c'est un sas. La traversée de ce sas ne dure que quelques dizaines de secondes, mais de très longues secondes. Je suis bousculé contre les deux murs, un des policier (Se. V.) hurle 'on est pas des homosexuels, nous, on est pas des petits PD'. La peur me montre on ventre. L'envie de chier dans mon froc. On m'emmène alors à un étage où je suis attaché à un banc. Je reste calme, sans bouger ni parler. A côté de moi, également attaché, un type d'environ 25 ans. D'après les commentaires des flics entre eux, ce serait un des deux types qu'ils étaient en train d'emmener. 'Des pic-pockets qui venaient de tabasser une petite vieille sur la Grand Place (?)' selon les flics. Le jeune type ne disait pas un mot et avait l'air plutôt terrorisé.

- 'Qu'est ce qui s'est passé?', je lui demande.
- 'Allemand', qu'il me répond, 'huit fois arrêté, policiers racistes'

Qui croire? Mais peu importe. Quoi qu'il ait fait, s'il l'a fait, cela ne justifie pas la violence par la police, la police n'est pas la justice, et même la justice ne peut punir par sévices corporels.

Pendant une demi heure cinq policiers entrent et sortent du bureau dont l'entrée est à côté du banc. Les regards et les commentaires sont agressifs: 'Ca te dit d'être attaché à un camé en crise? On en a justement un pour le moment. Comme ça tu verras ce que ça fait de prendre la défense de ce type d'individu' me propose Se. V.. Je réponds que le boulot de la police n'est pas de rendre la justice. 'Et bien si t'es pas d'accord, t'as qu'à porter plainte au Comité P! Et si tu veux mon nom, le voici' me dit-il en me montrant sa carte de flic à quelques centimètres

des yeux: 'Se. V.'. Ensuite, mon second agresseur (Pa. D.) précise: 'tu vas voir ce que tu vas ramasser, on va porter plainte contre toi pour outrage à agent et rébellion. Moi je suis assermenté, tu vois, alors crois moi que ta parole contre la mienne, ça vaut rien du tout'. Un troisième flic que les autres appellent 'papy' se joint à eux (ils sont tous en civil avec une arme à la ceinture). Il est très nerveux et dit à mes deux agresseurs que s'ils ont besoin d'aide pour me calmer (malgré que je ne bouge ni ne parle) ils n'ont qu'à appeler. Un quatrième passe devant moi avec un regard menaçant. Il repasse devant moi en frottant son pantalon contre le bout de ma chaussure (j'ai les jambes croisées). Sentant la provocation, je dis immédiatement 'pardon', décroise les jambes et place mes pieds en-dessous du banc. Lui s'arrête, se retourne, fait mine de vouloir venir sur moi, mais continue finalement son chemin. Je comprends qu'il s'agit de petites mises en scènes mainte fois répétées.

Mon agresseur me demande ma carte d'identité. Je réponds que je ne l'ai pas sur moi. Je lui donne mon nom et adresse, il me demande mon second et troisième prénom, le prénom de mon père. Ça colle, je suis identifié. Il voit sur le papier qu'il tient en main que je suis universitaire (?). A partir de ce moment les flics deviennent un peu moins agressifs. On me propose un verre d'eau, l'allemand peut fumer une de ses cigarettes et moi aussi. J'en profite pour demander que mes menottes de métal soient desserrées, ce qui est fait (mais elles ne sont pas enlevées).

Mais le spectacle continue, Se. V. revient devant moi en se passant des gants en plastic sur les mains. 'Une fouille à poil, ça vous dit?'. Je ne réponds pas. Il me détache du banc et me pousse vers le fond du couloir. 'Allez, direction les toilettes', précise-t-il. A ce moment, papy sort d'un autre bureau et demande à mon agresseur 't'as besoin d'un coup de main?'. 'Non, non, ça va, Monsieur est calmé ». Il me fait entrer dans les toilettes et me dit : « lavez-vous les mains, c'est pour les empreintes'. Je suis tellement soulagé de ne pas subir la fouille anale que je ne proteste pas et accepte sans broncher d'être fiché. Se. V. prend l'empreinte de mes dix doigts. Après quoi je suis à nouveau attaché sur le banc où je constate que l'allemand a disparu.

Sur les deux heures passées dans le couloir, les policiers que j'ai vus ont parlé entre eux, ils se sont raconté des blagues, un d'entre eux est même entré dans le bureau à côté de mon banc en chantonnant sur un air inventé 'la la la laaa, et mon ami Hitler' (sic). Je pense qu'il l'a fait précisément pour que je l'entende.

Après encore une demi heure d'attente, je suis amené dans le bureau du commissaire M.W. pour y faire ma déposition. Pendant la durée de ma déposition un des mes deux agresseurs est assis derrière moi. L'officier me regarde droit dans les yeux pendant plusieurs dizaines de secondes, d'un air méprisant. Je comprends que cela fait partie du spectacle, et le regarde aussi droit dans les yeux, d'un regard le plus neutre possible. J'attends qu'il détourne le regard le premier, ce qu'il fait. Il me lit alors un texte que la loi l'oblige, semble-t-il, à réciter dans ce type de circonstance. Il le fait en parlant extrêmement vite et en articulant très peu, de sorte que ce qu'il dit est inaudible. Je lui demande de répéter. Il souffle d'un air énervé et recommence aussi vite sa dernière phrase dont je ne comprends que quelques mots. Je renonce à insister. A un certain moment, le second de mes agresseurs vient nous rejoindre. Le ton des policiers est menaçant. L'officier supérieur me dit 'on a autre chose à faire que perdre notre temps avec des snuls comme vous'. Ensuite il commence ma déposition en me demandant quel est mon employeur. Plutôt que répondre que cela ne le regarde pas, je réponds que je souhaite ne pas mêler mon employeur là-dedans afin de ne pas avoir d'ennuis. Je comprends immédiatement que cela pourrait être interprété comme un sentiment de culpabilité, mais je n'ose pas revenir dessus. L'officier continue en parlant à la première personne, tout en tapant sur son clavier: 'je m'approche des policiers pour les empêcher de ...'. Je ne lui laisse pas terminer et précise que je n'ai à aucun moment tenter d'intervenir physiquement, j'ai juste demandé qu'ils arrêtent de faire souffrir la personne qu'ils étaient en train d'emmener.

Un des mes deux agresseurs intervient alors (Se. V.). Il crie presque: 'et ça c'est quoi?' demande-t-il en relevant sa manche, faisant apparaître des ecchymoses sur son bras. Pendant quelques secondes je pense qu'ils veulent m'accuser de coups et blessures, mais je comprends qu'ils veulent me déstabiliser. Je réponds que les deux types qu'ils ont arrêtés leurs ont peut-être porté des coups, mais cela ne justifie pas que la police impose des sévices une fois que

ces personnes sont maîtrisées (ayant moi-même subi le même traitement que l'allemand, je peux vous garantir qu'il est impossible de faire quoi que ce soit avec les bras attachés en clé de bras dans le dos). La police n'est pas la justice, et même la justice (belge) ne peut punir par sévices corporels.

On me fait signer ma déposition. Que je lis attentivement. L'officier montre des signes d'énerverment: 'Bon, vous allez signer, car on n'a pas que ça à faire nous'. Ensuite, suite à une erreur technique, il faut réimprimer ma déclaration, que je relis rapidement avant de signer à nouveau.

L'officier supérieur demande si on a également pris ma photo. On va le faire à l'instant répond Se. V.. Je sors en boitant du bureau. L'officier supérieur, de son bureau, me lance 'et que ça vous apprenne la prochaine fois à vous mêler de ce qui vous regarde'. Je ne réponds pas, et suis Se. V. au rez-de-chaussée où il prend trois photos de moi: face, profil droit et profil gauche.

Ensuite il me conduit au hall d'entrée, et je sors du commissariat de Bruxelles 1000. Ma jambe me fait mal et je sens des courbatures sur tout mon corps. En repassant sur le lieu de mon agression je passe dans deux magasins afin de trouver des témoins. Mais en m'expliquant les larmes me viennent aux yeux. Je n'ai craqué à aucun instant pendant mon passage au commissariat, mais le fait de raconter ce qui m'est arrivé provoque une crise de larme. Dans le premier magasin la dame me répond qu'elle n'a rien vu car un camion cachait la vue. Dans la crêperie du coin, la fille répond qu'elle ne préfère pas témoigner afin d'éviter des problèmes. Je retourne alors à mon lieu de travail. Arrivé au bureau je craque à nouveau devant mes collègues. L'un d'entre eux me conduit à l'hôpital St Pierre où le médecin de garde va constater des 'contusions des deux avants bras, contusions musculaires et possible déchirure musculaire au niveau de la face postérieure de la cuisse droite, excoriations cutanées au niveau du dos'. Il a également signé un document attestant mon incapacité de travail pendant cinq jours.'

François Jortay a créé un site web pour dénoncer ces violences policières: <http://www.police-justice.net>

Connaître l'Arroseuse MOL

Les arroseuses MSB18 MOL 6x6 sont en service à la police fédérale depuis 1989, elles sont affectées à la Réserve Générale.

La doctrine d'emploi compte d'abord sur son effet dissuasif. Si cet effet s'avère insuffisant, les policiers peuvent utiliser le 'public adress' pour ordonner la dispersion des manifestants. L'arroseuse est d'ailleurs équipée de plusieurs caméras. L'emploi est prévu de manière progressive. D'abord, par petits jets. Ensuite avec une pression plus forte. L'équipage d'une arroseuse est composé de cinq policiers: un chef arroseuse, un chauffeur, un responsable technique et deux 'tireurs'.

L'arroseuse peut atteindre 80 km/h. Elle est munie d'un second moteur actionnant le groupe de pompes qui peut assurer une pression maximale de 20 bar dans toute l'installation hydraulique. Ce moteur peut être manoeuvré soit à partir de la cabine (poste du responsable technique), soit à l'arrière du véhicule. L'arroseuse dispose de canons à eau identiques et de sprinklers au-dessus, au-dessous, au pare-brise, aux vitres latérales gauches et droites

Information utile: si les deux canons travaillent à la pression maximale (900 litres/minute/canon), la durée d'intervention de l'arroseuse est de cinq minutes.

International

USA: Actualité de l'affaire Mumia Abu-Jamal

Le cas de Mumia Abu-Jamal, très médiatisé il y a quelques années, est passé au second plan avec l'arrivée d'autres affaires de prisonniers politiques. Pourtant il est toujours en danger de mort, et ce d'autant plus que la mobilisation s'est un peu essoufflée. Condamné en 1982 à la suite d'un procès inique pour le prétendu meurtre d'un policier, il a été condamné à mort; il est à ce titre (comme innocent probable) l'emblème actuel de la lutte contre la peine capitale.

En 1995 et en 1999, la mobilisation internationale (à laquelle avait pris part l'APAPC, association à l'origine de notre Secours Rouge) avait reporté par deux fois l'exécution.

La Cour Suprême des Etats-Unis et les tribunaux de l'état de Pennsylvanie ont récemment rejeté les pourvois en appel. Les nombreux témoignages qui l'innocentent sont toujours écartés de l'affaire. Parmi ces témoignages plus que convaincants, les aveux d'un homme qui revendique le crime pour lequel Mumia a été jugé!

Ces décisions judiciaires lèvent aussi le sursis à exécution dont Mumia bénéficiait depuis 2001 (on ne peut pas exécuter un homme qui se pourvoit en appel avant ces procès). Il est donc exécutable à tout moment.

Mumia est aujourd'hui depuis 23 ans dans le 'couloir de la mort' et les milieux politiques américains verraient d'un bon oeil la résolution définitive de cette affaire qui écorne la propagande démocratique. Le gouverneur de Pennsylvanie est aujourd'hui la personne qui, à la place du procureur, peut décider à tout moment d'exécuter la sentence.

Si la solidarité est internationale, c'est en France qu'elle s'est fortement développée. Plus de 80 organisations françaises sont en effet réunies dans un Collectif Unitaire National pour soutenir Mumia et plus largement pour soutenir les condamnés à mort, les prisonniers politiques et les innocents. Les activités ont été nombreuses: pétition en France (300.000 signatures), création de collectifs, manifestations, délégation d'élus et de personnalités aux USA, visites dans le couloir de la mort, collectes pour sa défense. Chaque mercredi depuis neuf ans une manifestation se tient devant le Consulat des Etats-Unis de Paris.

Contact: <http://www.mumiabujamal.net>

RFA: Des nouvelles des 'Quatre de Aachen'

Dans le précédent numéro de *Solidarité!*, nous vous donnions des nouvelles des anarchistes arrêtés en Allemagne, près de Aix-la-Chapelle (Aachen), parmi lesquels le militants de l'ABC de Gand, Bart De Geeter. Voici les nouvelles que nous avons reçu depuis.

Le 12 octobre 2004, Begoña Pombo da Silva a été remise en liberté provisoire. A ce jour, elle est toujours sous l'accusation de participation à plusieurs braquages: elle passera donc en procès. Mais apparemment, il y a un manque de preuves pour la quasi-totalité des 14 braquages de banque qui lui sont reprochés (les témoins ne pouvant pas la reconnaître...); elle a donc bénéficié d'une libération conditionnelle. Selon les accusations, Begoña aurait commis les braquages avec José et/ou Gabriel. Ils auraient formé un gang qui aurait effectué une série de braquages de banque, surnommé le 'Gang des gentlemen'...

- José Fernandez Delgado a été transféré de la prison de Wuppertal à la prison de Bielefeld (nouvelle adresse: Jose Fernandez Delgado, JVA Bielefeld-Brackwede I, Umlostraße 100, 33649 Bielefeld, Allemagne).

- L'Etat espagnol a déposé une demande d'extradition à l'encontre de Gabriel. Pour le moment, nous ne connaissons pas les raisons de cette démarche. En tout cas, il est peu probable que l'Etat allemand réponde favorablement à cette demande: Gabriel doit d'abord être jugé en Allemagne et purger au moins une partie de sa peine en Allemagne.

- Le 17 décembre, le procureur public de Aix-la-Chapelle a fait savoir que les investigations contre les deux camarades du Secours Rouge (Rote Hilfe) de Dresde avait été classées sans

suite. Ces deux camarades avaient été perquisitionnés et arrêtés après avoir fait une demande de visite pour les prisonniers anarchistes.

- Durant la même période, l'acte d'inculpation a été finalisé. 31 pages, 6 inculpations indépendantes:

1) José et Begoña sont accusés d'une attaque à main armée contre une banque commise le 8/06 à Karlsruhe.

2) Begoña, José, Gabriel et Bart sont accusés d'avoir projeté un ou plusieurs braquages à Dresde.

3) Begoña, José, Gabriel et Bart sont accusés de résistance armée contre la police.

4) José, Gabriel et Bart sont accusés d'enlèvement, de vol aggravé d'un véhicule, de tentatives de meurtre (pendant la poursuite, Gabriel aurait visé 4 fois les policiers), de graves infractions du Code de la route, mettant en danger la vie d'autrui (une personne a été blessée après un accident).

5) José, Gabriel et Bart sont accusés de double tentative de meurtre (en quittant leur voiture, Gabriel aurait tiré 3 fois sur le véhicule de police), menace de mort, vol aggravé d'un véhicule (ils se sont enfuis avec une autre voiture après avoir obligé son conducteur à en sortir).

6) Begoña est accusée de 'résistance violente' à la suite de son arrestation (Il semblerait qu'au cours de l'après-midi, durant la procédure d'identification, les officiers de police aient dû utiliser 'la force directe et la violence physique' (!?) ...).

Dans l'acte d'inculpation il est aussi écrit que 'tous les accusé(e)s ont utilisé leur droit de ne rien déclarer'. Plus loin: 'Les accusés Gabriel Pombo da Silva et José Luis Fernandez Delgado se décrivent eux-mêmes comme anarchistes et ont eu des contacts intensifs avec des personnes idéologiquement proches d'eux au cours de la période précédant leur détention préventive. Bart De Geeter doit être compté dans ce groupe de personnes.' ...

Il est important de savoir que le fait que les inculpations officielles aient été introduites ne signifie pas la fin des accusations/investigations.

- Le Procureur public (Staatsanwalt) ayant clôturé l'instruction, le dossier est désormais sous la responsabilité de la Cour du district (Landgericht). L'adresse pour écrire directement aux trois prisonniers a donc changé. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter si vous avez écrit à l'ancienne adresse récemment, le courrier devrait arriver sans problèmes. Suite à cette étape de la procédure, le procès devrait avoir lieu dans deux ou trois mois. Voilà l'adresse à laquelle leur écrire dorénavant:

(Nom de prisonnier)
AZ: 52 KS 22-04
Landgericht Aachen
postfach
52034 Aachen
Allemagne

France: La police brise la grève chez H&M

La police a délogé mardi 28 décembre au Bourget, à quelques jours du début des soldes d'hiver, les grévistes H&M qui bloquaient depuis trois semaines l'unique entrepôt français du groupe de confection suédois, notamment pour réclamer une revalorisation des salaires. Les salariés d'H&M bloquaient depuis le 13 décembre l'entrepôt d'approvisionnement des 63 magasins français du groupe, pour obtenir la réouverture de négociations avec la direction sur des revalorisations de salaires et le rétablissement d'une prime d'intéressement. Ils étaient une trentaine à tenter de résister aux forces de l'ordre, mardi devant la grille. En face, derrière

un cordon de police, les camions du groupe d'habillement prêts à partir font ronfler leur moteur en attendant le signal. Juste après l'intervention, qui a donné lieu à une bousculade d'environ cinq minutes sans faire de blessés, les poids lourds sortent de l'entrepôt libéré pour aller livrer les magasins de la marque, à quelques jours des soldes de janvier.

Le groupe H&M emploie près de 300 personnes sur le site du Bourget, et près de 3.000 en France. Quelques propos entendus des travailleurs confrontés à l'interventions policières: 'H&M donne des centaines de millions d'euros à Lagerfeld et on n'arrive pas à boucler nos fins de mois, il y a vraiment un retour en arrière', 'On ne demande pas une augmentation des salaires, mais le rattrapage du pouvoir d'achat que nous avons perdu!', 'Honte à vous! Notre direction nous paye 800 euros par mois et nous envoie la police plutôt que négociateur', et le slogan devenu classique: 'Tous ensemble, tous ensemble!'

France: Mobilisation pour Nathalie Ménigon

Le 6 octobre, Ne Laissons Pas Faire! (NLPF) a organisé une conférence de presse en soutien à la demande de suspension de peine pour raison médicale de Nathalie Ménigon.

Nathalie Ménigon, incarcérée depuis 1987, a subi comme ses quatre camarades d'Action directe des conditions de détention 'spéciales' qui visaient à la détruire physiquement et psychologiquement: longues années d'isolement, statut de DPS (détenue particulièrement surveillée), absence de soins médicaux, restriction des parloirs, du courrier, des appels téléphoniques etc.

Ce programme d'anéantissement n'a été enrayé que grâce à la mobilisation, dans et hors les hauts murs (grèves de la faim et refus de plateaux en détention, manifestations, réunions publiques et actions d'envahissement dehors). Nathalie, victime de deux (peut-être trois) accidents vasculaires cérébraux (AVC), ses avocats ont déposé sa deuxième demande de suspension de peine pour raison médicale le 3 septembre 2004.

Un visiteur de Nathalie au parloir, est venu témoigner des incessantes 'tracasseries' qu'elle subit de la part de l'administration pénitentiaire (AP) depuis la libération pour raison médicale de Joëlle Aubron. Tout se passe comme si l'AP, face à la sortie de Joëlle et à l'échéance de la peine de sûreté au printemps 2005, se dépêchait d'exercer sa vengeance pendant que Nathalie est encore dans ses mains. Ainsi, la demande de visite au parloir de Joëlle, qui a vécu plus de dix-sept ans de détention avec Nathalie, fut refusée pour des raisons ridicules: voir Joëlle ne serait 'pas propice à la réinsertion' de Nathalie et poserait des problèmes de sécurité. Bien plus, les parents de Joëlle se sont également vu refuser un permis de visite et ce, sans que l'AP ne fournisse une quelconque motivation. Joëlle fait depuis fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence.

En dépit de risques importants de récurrence d'accident vasculaire cérébral les traitements d'anti-coagulants de Nathalie ont été suspendus et aucune prise de sang n'a été effectuée au cours des six derniers mois. Des 'expertises médicales' sont effectuées sur la foi d'un dossier médical incomplet, alors que l'état de santé de Nathalie s'aggrave, ce qui se manifeste notamment par des douleurs intenses et la perte de mobilité de son pied et de sa main gauche.

La réalité de l'application de la loi de suspension de peine pour raison médicale en France est celle-ci: alors que plus de 240 personnes décèdent chaque année en prison, seulement 132 détenus furent libérés depuis 2002 (date de l'entrée en vigueur de la loi) et parmi eux plus de la moitié est décédée à ce jour. La loi exclut en outre de son champ d'application les maladies psychiatriques. Ainsi Georges Cipriani, qui a vécu un épisode délirant provoqué par les années d'isolement et qui ne fut soigné qu'à la suite d'une campagne de mobilisation intense, a quitté l'hôpital pénitentiaire pour retourner en détention, c'est-à-dire dans les conditions qui avaient provoqué ses troubles. On a enfin appris à cette conférence de presse que Jean-Marc Rouillon semblait se rétablir d'une infection qui avait d'abord été diagnostiquée comme un cancer.

Le 10 décembre, plus de soixante personnes se sont rassemblées et ont manifesté dans les rues de Douai pour réclamer la libération immédiate de Nathalie Ménigon. Partis de la place

d'Armes, histoire de contourner l'impressionnant déploiement policier installé à la gare (lieu du rendez-vous donné sur les tracts d'appel), la manifestation a traversé le centre de Douai est s'est dirigée vers le tribunal, reprenant les slogans 'Libérez Nathalie Ménigon', 'Peine de mort en prison = crime d'Etat', 'Libération des militants d'Action directe', 'Pierre par pierre, mur par mur, nous détruirons toutes les prisons'... Le tout agrémenté de fumigènes, sifflets, casseroles, lâchage de flyers et distribution de tracts. Après avoir fait le tour du tribunal régional, la manifestation s'est arrêtée devant l'entrée, bloquée par un cordon policier, pour une prise de parole.



Manifestation pour Nathalie Ménigon à Douai

La suspension de peine de Nathalie Ménigon pour raison médicale devait être examinée lundi 13 décembre par la cour régionale. Cette même cour avait déjà par deux fois (en première instance et en appel) rejeté les demandes de Nathalie Ménigon, estimant qu'elle pouvait bénéficier des soins et surveillance adéquats en détention.

Ont participé à cette manifestation les collectifs NLPF de Lille et de Paris, la Commission pour un Secours Rouge International (Bruxelles-Zurich), le Comité de Solidarité Basque de Lille, le Secours Rouge de Paris, les SCALP de Lille et de Paris, et la CNT nord et région parisienne.

Le 28 décembre, la nouvelle tombait: la cour de Douai rejetait une nouvelle fois la demande de suspension de peine pour raisons médicales de Nathalie. L'état français lui fait ainsi courir le risque d'un nouvel accident vasculaire cérébral pouvant lui être fatal, ou aggravant les séquelles des deux premiers. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos quelques vérités, simples pour tout un chacun, mais visiblement pas pour la cour de Douai et ses 'experts médicaux':

- 1: En matière d'AVC, la rapidité de l'intervention médicale est déterminante, or, pour d'absurdes et inhumaines 'raisons de sécurité', le moindre déplacement de Nathalie entraîne la mobilisation d'une escorte du GIPN ainsi que des fouilles interminables, des déplacements avec entraves aux pieds et poignets qui, outre la souffrance insupportable ajoutée à la situation médicale, ne permettent pas une intervention médicale avant que ne se soient écoulées de précieuses heures (quatre pour la dernière fois.)

- 2: Nul besoin d'être un médecin ni un expert médical auprès de la cour de Douai pour comprendre que des examens réguliers doivent être effectués sur les personnes ayant été victimes d'un ou plusieurs AVC. Est-il utile de préciser que l'on ignore toujours la cause des AVC, le nombre de récurrences et la date de survenue de ces récurrences? Qu'aucun avis spécialisé ne semble avoir été pris depuis plusieurs mois?

- 3: Tout le monde (à l'exception de la cour de Douai et ses experts médicaux?) peut savoir quelles sont les conséquences d'un AVC et imaginer les soins de rééducation indispensables pour en atténuer les séquelles. Pour pallier les pertes de mémoire consécutives à ses deux AVC, Nathalie n'a pu compter que sur son courage et sa détermination. Quant aux séquelles

physiques, le manque de personnel en nombre suffisant lui interdit des soins en kinésithérapie indispensables pourtant à un partiel rétablissement.

Ces trois arguments montrent à l'évidence que l'état de santé de Nathalie et les soins que cet état nécessite sont incompatibles avec son maintien en détention.

Comment porter un quelconque crédit à l'avis de ces 'experts' dont les rapports sont truffés de contre-sens dont le plus ridicule est 'qu'il n'y a pas d'aggravation de son état malgré une apparition plus franche des lésions'

Joëlle Aubron avait déjà été victime de l'incompétence des experts médicaux de la cour de Douai qui avaient préconisé en première instance son maintien en détention alors qu'elle était atteinte d'une tumeur cancéreuse au cerveau, et ce n'est qu'au prix d'une forte mobilisation qu'elle obtint une suspension de peine en appel.

Dans deux mois, les militantes et militants d'Action Directe auront effectué l'intégralité de leur peine de sûreté de 18 ans. Régis en est déjà dans sa 21ème année de détention et est libérable depuis 5 ans. En théorie, rien ne s'oppose plus à leur libération. En pratique, l'acharnement de l'appareil judiciaire et de l'état français nous démontre que rien n'est joué et qu'il faudra nous mobiliser pour les arracher à la prison.

Info: <http://nlpf.samizdat.net>

Lutte pour les prisonniers politiques au Mexique

Le mouvement indigène au Mexique, popularisé par la figure du sous-commandant Marcos et des zapatistes, est en fait un ensemble informel et vivant d'organisations très actives, avec des visées politiques parfois différentes mais qui se retrouvent sous une même bannière: celle de la protection des prisonniers politiques. Le gouvernement mexicain, qui a longtemps donné au conflit un caractère uniquement militaire, continue une politique de répression qui passe par la mise au secret de nombreux activistes. Hors de l'EZLN se développe une agitation moins médiatisée et donc plus en butte à la répression de l'état.

Si le Chiapas est bien connu, il est loin d'être le seul état touché par l'agitation indigène. Il existe au centre et au sud du pays une forte population indigène (jusqu'à 45%) qui lutte pour des droits égaux, une reconnaissance et la fin des hostilités (para)militaires.

Dans l'état de Oaxaca, les exactions contre les membres d'organisations politiques (il y a quelques années, le responsable local du Parti Communiste y a été assassiné par la police) ont motivé une agitation centrée sur la libération des prisonniers. L'organisation Conseil Indigène Populaire de Oaxaca (magoniste) et l'organisation Ricardo Flores Magon (de tendance libertaire, ces organisations défendent les peuples indigènes locaux: Mixtèques, Zapotèques, Costenas, etc.) occupent ainsi depuis avril 2004 l'espace faisant face au Palais du Gouverneur sur la place centrale de la ville de Oaxaca, recueillant de nombreux témoignages de sympathie de la part des locaux et des voyageurs qui se pressent en novembre pour les fêtes des saints et des morts. Le 14 septembre à l'aube, quinze membres de cette organisation ont été arrêtés par 200 policiers (sans uniforme et appartenant à divers corps). Ont ainsi été arrêté des délégués syndicaux, responsables de l'organisation ou même membres du conseil de base; trois prisonniers n'ont pas 18 ans, et la plus jeune en a 15. Les prisonniers ont été soumis à des tortures physiques et psychologiques, ne recevant ni aide médicale ni avocat. Le jour même, le CIPO réinstallait son camp, donnant lieu dès le lendemain à de nouvelles brutalités (le 16, une enfant de cinq ans fut grièvement blessée). Les policiers utilisent à cet effet un arsenal comprenant des gaz lacrymogènes, des armes à feu et des couteaux, blessant des dizaines de personnes. Deux militants ont même purement disparu après leur arrestation. Les militants sont résolus à continuer leur action jusqu'à la libération des prisonniers. Ils ont reçu l'appui des principaux syndicats locaux qui ont couvert les vitres de la poste et du service des téléphones d'affiches de soutien. Le soutien s'organise aussi hors de l'état, puisque la CGT espagnole notamment participe à la lutte.

Le peuple Lochica, dans la Sierra Madre (entre Oaxaca et Pochutla), s'organise depuis 1996 et a été victime de répression à ce titre. 23 personnes sont emprisonnées, ce qui a donné lieu dès 2002 à une agitation politico-culturelle centrée sur les auditoires occupés à l'Université de Mexico (UNAM). A Mexico s'est tenue une manifestation le 28 octobre à partir du monument à la révolution, rassemblant plusieurs centaines de personnes et réclamant la libération de l'ensemble des prisonniers politiques. La manifestation avait pour but originel de protester contre le maintien en détention de 150 personnes arrêtées en mai 2004 à Guadalajara. Ces prisonniers ont été victimes de faits de torture, de mise en isolement et de violation des droits.

Les auditoires occupés depuis plusieurs années par les étudiants politisés de l'Université continuent ainsi à relayer la question des prisonniers dans la capitale. Le mouvement étudiant fait d'ailleurs preuve d'internationalisme en renseignant sur les prisonniers de l'ensemble de l'Amérique latine; il y existe notamment des mouvements de soutien aux FARC colombiennes, au président Gonzalo, aux '5 de Cuba', etc. Le mouvement indigène représente aujourd'hui un des côtés les plus actifs de l'agitation politique au Mexique. Il a repris de nombreux thèmes de l'opposition sociale (la lutte contre le néolibéralisme en général) et lutte de façon déterminée pour la reconnaissance de ses droits. A ce titre, il mérite le soutien des activistes politiques occidentaux malgré ses faiblesses politiques. Les centaines de prisonniers politiques mexicains méritent notre solidarité.